



Liste des DELIBERATIONS examinées Par le conseil municipal Du lundi 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 31 mars à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames CESSSES Evelyne, JALABERT Chantal, LANNES Céline, DE PERTHUIS Marie-Solange, METCHE Marie-José, DURAND Sandrine. Messieurs RIBAUT Jean-Paul, LOUP Jean-Pierre, LAUTH Éric, PARKER David, BOYER Rémy.

Excusés : Mme Corinne LAFFON donne procuration à Mme Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Lucie GALLOIS donne procuration à Mme Marie-Solange DE PERTHUIS pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Laurence HOLDERLE donne procuration à Mme Céline LANNES pour prendre part aux votes et aux délibérations. M. Jean-Marc ALLIOUX donne procuration à Mme Marie-José METCHE pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Secrétaires de séance : Rémy BOYER .

20250011D - Vote des taux d'imposition de 2025 des 3 taxes directes locales

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Madame le Maire indique que les taux de 2025 resteront identiques à ceux de 2024.

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39.34%	39.34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77.56%	77.56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.86%	12.86%

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20250012D - Approbation du budget primitif communal 2025

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement :	<u>Dépenses :</u>	1 279 488.60€
	<u>Recettes :</u>	1 036 111.70€
		+ 501 766.54€ excédent reporté
		1 537 878.24€

Investissement :	<u>Dépenses :</u>	441 422.76€
		9 684.57€ déficit <i>antérieur reporté</i>
		+ 446 633.92€ <i>Restes à réaliser</i>
		897 741.25€

<u>Recettes :</u>	737 436.28€
	+ 120 519.79€ <i>Restes à réaliser</i>
	+ 39 785.18€ <i>excédent reporté</i>
	897 741.25€

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2 *M. PARKER et Mme DURAND « Pas d'accord sur les choix des projets d'investissements »*
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

20250013D - Annule et remplace la délibération n°20250001D en date du 27 janvier 2025 Avenant n°1 convention de fonctionnement du RPI

Madame le Maire présente au Conseil l'avenant n°1 à la convention pour les frais de fonctionnement du RPI qui a été signé avec les communes du RPI à savoir Saussens et Vallesvilles en 2019.

Les frais pris en compte par cette convention sont mentionnés à l'article 5 et 6. Les frais liés à la cantine scolaire n'étaient pas pris en compte.

L'objet de l'avenant n°1 est de prendre en compte, **à compter de 2024**, des frais de fonctionnement liés à la cantine scolaire.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20250014D - Dénomination et numérotage des voies et lieux-dits de la commune de Bourg-Saint-Bernard.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La dénomination des voies est essentielle pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, ainsi que d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons. Il convient, pour faciliter le repérage, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
 Reçu en préfecture le 04/04/2025
 Publié le 04/04/2025
 ID : 031-213100829-20250331-20250014D-DE

VOIE_NOM	Remarques commune 2
Château de Roques	Impasse du Petit Roques (délib.)
Le Village	Rue des Mesures (délib.)
Chemin de l'Hôpital	passage du rempart a prolonger jusqu'au Chemin du Cios (délib.)
Lotissement la Prioule	Impasse de la Prioule (délib.)
Chemin d'en Boulou	Impasse d'En Boulou (délib.)
Chemin d'en Tarbes	Chemin des Crêtes (délib.)
Chemin des Mottes	Route de la Plaine des Sports (délib.)
Chemin de Roques	Route de Roques (délib.)
Chemin du Bourg	Route de Bourg (délib.)
Chemin de Teulat	Route de Teulat (de l'église de Roques jusqu'au pont du Girou). Route de Lanta (de l'église de Roques au lieu-dit "Font-Petit") : (délib.)
	Impasse Gourdou Nord (délib.)
Chemin des Mottes	Impasse des mottes (délib.)
	Route des Fangeux (délib.)
	Route du Girou (délib.)
	Route de Castres (délib.)
	Route de Vallesvilles (délib.)
	Route de Saint-Anatoly (délib.)
	Impasse d'En Caraman (délib.)
	Route de Gauré (délib.)
Nouvelles voies à étudier	
Voie 501	Impasse de la Gare (délib.)
Voie 502	Passage JAM Fernand (délib.)
Voie 503	Impasse des Acacias (délib.) - voie privée
Voie 504	Impasse de Bounana (délib.) - voie privée
Voie 505	Impasse des Bleuets (délib.)
Voie 506	Impasse des Vignes (délib.) - voie privée
Voie 507	Rue de l'Ecole (délib. A vérifier)
Voie 508	Impasse des Lantasses (délib.) - voie privée
Voie 509	Impasse du Meunier (délib.) - voie privée
Voie 510	Passage des Ecoliers (délib.)
Voie 511	Allée du Château (délib.) - voie privée
Voie 512	Impasse de Constantinople (délib.) - voie privée
	Chemin du Rempart (délib.)
	Impasse de la Tour (sur la route du Girou)- (délib.)

Vie de la commune :

1. PLU
2. Adressage
3. Cimetière

Questions diverses